



Double agrément et risque de perte

Par Visiteur

Bonjour, je travaille à l'aéroport comme opérateur de sûreté depuis environ 4 ans, pour cela, j'ai le double agrément. Si début janvier j'ai frappé ma femme dans un magasin, j'ai été en garde à vue puis relâché le lendemain, ma femme n'a pas porté plainte. Je suis néanmoins convoqué au tribunal dans 3 mois. Je voudrais savoir ce que je risque et ce que je peux perdre mon double agrément?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

L'agrément est délivré sous réserve d'un casier judiciaire vierge. En outre, certains nombres d'informateurs ont révélé qu'en réalité la préfecture se basait sur le STIC qui est un fichier policier qui recense bien plus d'informations que le casier judiciaire. C'est donc avec certitude que le préfet aura connaissance de ces violences, et il est plus que probable que l'on vous refuse le renouvellement, voire que l'on vous retire avant, votre double agrément.

Bien cordialement.